

Évaluation des résultats de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence ¹

IDENTIFICATION DE L'ÉCOLE	ANNÉE SCOLAIRE

L'article 83.1 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP) prévoit que : « **Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école** ».

Cette grille présente des points de repère pour s'assurer que les éléments prescrits par la LIP seront présents. Elle permet de formuler des constats pour brosser un portrait des actions afin de réguler les pratiques de l'établissement au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence.

Mode d'emploi :

- **Avec l'aide de votre comité**, en vue de soutenir le conseil d'établissement (CÉ) lors de l'évaluation annuelle de vos résultats (*LIP, art. 83.1*), **remplissez la grille ci-dessous** afin de passer en revue l'ensemble des éléments.
- **Dans les cases à développement :**
 - Dégagez **des constats** pour l'année scolaire (effets, réussite, ajustement, etc.)
- **Priorités et pistes d'actions**
 - Formulez **des priorités et des pistes d'actions** pour l'année scolaire à venir.

Les éléments précédés d'un astérisque () sont prescrits par la LIP. Les autres éléments s'inspirent de pratiques prometteuses reconnues par la recherche.*

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Date de l'évaluation	
*Date de diffusion du document faisant état de l'évaluation des résultats de l'établissement (aux parents, aux membres du personnel et au protecteur régional de l'élève). (<i>LIP, art. 83.1</i>)	

¹ Adapté du CSS de l'Estuaire par le Service des ressources éducatives (mars 2024)

LÉGENDE

1	À maintenir	Des actions sont mises en place de façon efficace
2	À bonifier	Des actions sont mises en place, mais nécessitent quelques ajustements
3	À retirer ou mettre en place	Des actions nécessitent d'être retirées ou mises en place

LES CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE

	LÉGENDE 1 : À maintenir 2 : À bonifier 3 : À développer/à retirer	Cocher			Constats
		1	2	3	
Les conditions de mise en œuvre dans l'actualisation du plan de lutte					

*Personne désignée, parmi les membres du personnel de l'école, pour coordonner les travaux d'une équipe (<i>LIP, art. 96.12</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
*Mise en place d'une équipe de travail (<i>LIP, art. 96.12</i>) (celle-ci est représentative des membres de l'équipe-école) <i>Indiquez le nombre de rencontres du comité dans la colonne constats</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
*Soutien du Centre de services scolaire (<i>LIP, art. 210.1</i>)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
L'équipe-école est mobilisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Une vision commune est partagée avec tous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
L'équipe-école a impliqué les élèves dans certaines étapes du processus	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
L'équipe-école a sollicité la collaboration des parents et des partenaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir					

ÉLÉMENT 1 : Analyse de la situation (LIP, art. 75.1 alinéa 1)

LÉGENDE	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les éléments qui ont permis l' analyse de la situation de votre établissement au regard des actes d'intimidation et de violence				
*Analyse de situation au regard des actes d'intimidation et de violence. Les données recueillies sont utiles et fiables pour faire l'analyse de la situation de l'école et soutenir l'élaboration du Plan de lutte.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Cohérence entre les constats et les priorités dégagés et les actions mises en place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Cohérence entre les priorités et les objectifs identifiés dans les mesures de prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?				
Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 2 : Mesures de prévention (LIP, art. 75.1 alinéa 2)

L'application des mesures de prévention	Cocher			Constats
	1	2	3	
*Règles de conduite (code de vie) et mesures de sécurité révisées annuellement et présentées à l'ensemble du personnel (LIP, art. 96.21)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Activités de formation sur le civisme pour les élèves (LIP, art. 76, art. 18.1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Actions d'information et de formation, auprès du personnel et des élèves quant à :				
• Une compréhension commune de la violence, de l'intimidation et de leurs effets (en incluant le cyberspace)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Activités de formation pour les élèves sur les actions à poser en situation d'intimidation ou de violence comme victime, témoin ou auteur	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Enseignement des compétences sociales et émotionnelles des élèves (autorégulation, conscience de soi, compétences relationnelles, conscience sociale et prise de décision responsable)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Implication des élèves dans la mise en place des mesures de prévention	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Application rigoureuse d'un plan de surveillance stratégique, notamment en ce qui concerne l'aménagement, l'animation et l'organisation des différents lieux et moments (ex. : accueil, transitions, dîners, corridors, récréations, etc.).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les moyens choisis dans le plan de lutte ont-ils été mis en place ?				
Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets ?				
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 3 : Collaboration avec les parents (LIP, art. 75.1 alinéa 3)

L'application des mesures favorisant la collaboration avec les parents	Cocher			Constats
	1	2	3	
*Diffusion d'un document clair et accessible expliquant le plan de lutte (LIP, art. 75.1 alinéa 4) <i>En FP/FGA, ce document doit également être transmis aux élèves.</i>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Modalités variées de communication (ex. : info parents, rencontre, portail, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les parents sont-ils bien informés ?				
Les mesures facilitent-elles la participation des parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Implication des parents des élèves victimes et auteurs dans la recherche de solutions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 4 : Modalités pour effectuer un signalement/pour formuler une plainte (LIP, art. 75.1 alinéa 4)

Les modalités pour effectuer un signalement ou formuler une plainte sont prévues	Cocher			Constats
	1	2	3	
Pour les élèves	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour les membres du personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pour une personne extérieure à l'école (ex. : parent, partenaire, transport scolaire, etc.)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les modalités sont-elles connues ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 5 : Actions à prendre à la suite d'un acte d'intimidation ou de violence (LIP, art. 75.1 alinéa 5)

LÉGENDE	Cocher			Constats
	1 : À maintenir	2 : À bonifier	3 : À retirer/à mettre en place	
Les actions spécifiques prises pour intervenir lors d'un événement	1	2	3	
Interventions constantes, cohérentes et rigoureuses de tous les membres du personnel lorsqu'ils sont témoins ou alertés d'une situation de violence ou d'intimidation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Interventions effectuées par les personnes responsables du suivi des signalements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 6 : Confidentialité (LIP, art. 75.1 alinéa 6)

LÉGENDE	Cocher			Constats
	1 : À maintenir	2 : À bonifier	3 : À retirer/à mettre en place	
Les mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est dénoncé	1	2	3	
Les mesures visant à assurer la confidentialité sont-elles connues ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures mises en place sont-elles rigoureuses ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 7 : Soutien ou encadrement (LIP, art. 75.1 alinéa 7)

Les mesures de soutien ou d'encadrement	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ? (Incluant des mesures éducatives de remédiation et de réparation)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 8 : Sanctions disciplinaires (LIP, art. 75.1 alinéa 8)

Les sanctions disciplinaires	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les sanctions disciplinaires s'effectueront en fonction de l'analyse de la situation, notamment selon les besoins de l'élève, ainsi qu'au regard de la nature, de la gravité, de la fréquence et de la légalité des gestes posés	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveau ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

ÉLÉMENT 9 : Suivi des signalements et des plaintes (LJP, art. 75.1 alinéa 9)

L'application du suivi des signalements et des plaintes ?	Cocher			Constats
	1	2	3	
Vérification auprès des personnes concernées pour s'assurer que les actes d'intimidation et de violence ont pris fin (mise à jour régulière)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Communication de l'évolution du dossier aux adultes et élèves concernés dans le respect de la confidentialité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Maintien de la collaboration des parents	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Consignation des interventions à la suite des signalements et des plaintes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Précisions ou spécificités en lien avec les violences à caractère sexuel				
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : **une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :**

- 1. Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;**
- 2. Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.**

	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les violences à caractère sexuel				
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Des mesures de sécurité sont en place	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir				

Bilan

Quels sont vos principaux constats pour cette année :

Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :

Signature de la présidence du CÉ : _____ voir signature page suivante _____ Date : _____

Signature de la direction de l'établissement : _____ signature page suivante _____ Date : _____

Les violences à caractère sexuel (LIP, art. 75.1)

À la suite de l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève* (2022), l'article 75.1 de la LIP prévoit maintenant que : *une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux violences à caractère sexuel. Cette section doit prévoir, en plus des éléments prévus à l'alinéa 9 de l'article 75.1, les éléments suivants :*

1. *Une offre de formation pour les membres de la direction et les membres du personnel ;*
2. *Des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.*

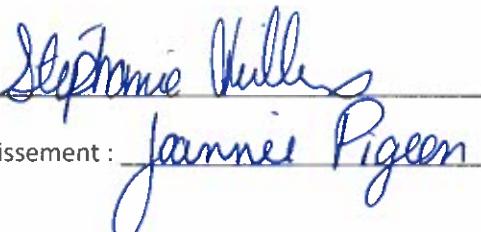
	Cocher			Constats
	1	2	3	
Les violences à caractère sexuel				
*Les violences à caractères sexuels sont précisées dans chacun des 9 éléments du plan de lutte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
*Une section distincte du plan de lutte est consacrée aux violences à caractère sexuel	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	couleur mauve dans le nouveau modèle
*Une offre de formation pour la direction et le personnel est prévue	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout le personnel a dû suivre la formation sur les VACS
*Des mesures de sécurité sont en place	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Priorités et pistes d'actions pour l'année scolaire à venir

2025-2026 - TES suivront la formation de Marie-Vincent sur les VACS

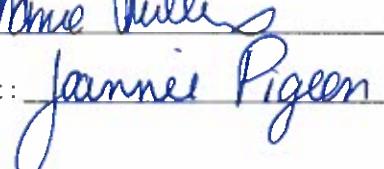
Bilan	
Quels sont vos principaux constats pour cette année :	Importance d'intervenir sur les situations de conflits et de ne pas les banaliser afin d'éviter que ceux-ci ne prennent des ampleurs plus
Quelles sont vos priorités et vos pistes d'actions pour l'an prochain :	Mise en place d'un arbre décisionnel pour l'ensemble de l'école afin de s'assurer que tous aient une

Signature de la présidence du CÉ :



Date : 26/11/2025

Signature de la direction de l'établissement :



Date : 26/11/2025